

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation : 30/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Absents avec procuration : 4 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal D.C.M : N° 9.2 Objet : Convention avec le Conseil Départemental. Travaux rond - point RD 817.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme GRANGE, MM. ROQUEBERT, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)
Mme DALLA-ZANNA (Procuration Mme GRANGE)
M. CELLIER (Procuration M. ROQUEBERT)
Mme AGUILA (Procuration Mme SANDY)

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 H 30.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de faire poser une stèle rappelant le passé industriel de la Commune sur le rond-point dit d'Aurignac sur la RD 817.

S'agissant d'une route départementale, il y a lieu de solliciter l'autorisation du Conseil Départemental. A cet effet, le Conseil Départemental propose la signature d'une convention.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention nécessaire.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec cette dernière ainsi que l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **15 Octobre 2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 14 octobre 2024

Le Maire,
Christian SANS

